Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260223-2026_02_CM-DE

Ploubezre

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 12 février 2026, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

Étaient Présents :
Mmes B. GOURHANT, C. GOAZIOU, M. P. LE CARLUER, M. O. ROLLAND, A. ROBIN-DIOT, F. ALLAIN, B. GATTA, D. LE DAIN, M.- M. DESMEULLES, B. PARANTHOEN, R. LISSILLOUR-MENGUY, MM. J. LAFEUILLE, M. ZEGGANE, J.-L. CHEVALIER, G. NICOLAS, F. VANGHENT, C. LAMOUR, H. LESTIC, G. ROPARS, L. JEGOU, G. LE BRAS, E. PENVEN.

Procurations :
M-C. OGER, procuration à A. ROBIN-DIOT,
R. BISS, procuration à L. JEGOU,
E. GIRAUDON, procuration à M. ZEGGANE
J. MASSE, procuration à G. LE BRAS,
G. PERRIN, procuration à E. PENVEN,

Absents : Néant

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	27

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Béatrice GATTA

1. FINANCES

B. Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2026-02

Exposé des faits : Mme le Maire présente la demande du Conseil Départemental concernant la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) 2026.

Le FAJ est un dispositif géré par le Conseil Départemental favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. En 2025, une enveloppe de 430 000 € a pu être mobilisée grâce au département mais également au soutien la région (39 000 €) et aux contributions des collectivités locales (83 583 €).

Cette enveloppe a permis l'accompagnement de 1 227 jeunes, en matière de subsistance, de logement, de formation, de santé ou encore de mobilité. A titre d'exemple, une contribution de 500 € permet de financer 5 « aides d'urgence » (pour subsistance, carburant ...) ou encore, 750 € permettent de financer 15 leçons de conduite.

Pour la commune de Ploubezre, il est proposé d'accorder une participation de 500,00 €.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260223-2026_02_CM-DE

Décision : **Vu** l'avis favorable de la commission Finances en date du 3 février 2026.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de :

PARTICIPER au fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2026 à hauteur de 500 €.

AUTORISER le Maire ou son délégué à signer tout document afférent à cette décision.

À Ploubezre, le lundi 23 février 2026

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

Le secrétaire,

Béatrice GATTA

MAIRIE de PLOUBEZRE
CÔTES D'ARMOR